DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2022

Convocation du 05/04/2022

L'an deux mil vingt-deux et le onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BICHES, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise PERRET

Présents: PERRET Denise, DORDOIGNE Serge, BUISSON Xavier, ROLLOT Guillaume, LECERF

Annie, ZUIDERWIJK Christian, DESOINDRE Nicolas, RHOUMY Éric.

Absent ayant donné pouvoir: GENDRA Nicolas, GUENOT Christophe

Absent excusé: GENDRA Nicolas, GUENOT Christophe

Secrétaire de séance: ROLLOT Guillaume

Madame Le Maire, demande l'approbation du conseil municipal du 28 février 2022.

Madame Le Maire demande l'avis au Conseil Municipal si elle peut ajouter le vote d'une délibération l'autorisant, pour les dépenses imprévues, à prendre des arrêtés de virement de crédits d'un chapitre à un autre, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles.

Cet ajout à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

✓ Application de la fongibilité des crédits :

CONSIDÉRANT que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité l'application de la fongibilité des crédits tel qu'énoncé ci-dessus dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M57.

✓ Approbation du Compte de Gestion, du Compte Administratif 2021 et Affectation de résultat :

Madame Le Maire, présente le Compte Administratif 2021 au Conseil Municipal, qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement:

Dépenses :	224 328.27 €
Recettes:	
Excédent de clôture :	

Section d'Investissement :

Dépenses :	128	140.50€
Recettes:		
Excédent de clôture :		

Hors de la présence de Madame Denise PERRET, Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021 de la Commune.

Après présentation, le Compte de Gestion 2021 établi par Monsieur BROUSSE, Trésorier, est adopté à l'unanimité.

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de 114 003.21 €, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation au compte 1068: 114 003.21 €

✓ Présentation du projet du Budget Primitif 2022 :

Suite à la commission finances qui s'est réuni le jeudi 20 janvier 2022 en Mairie avec la présence de Monsieur Didier BROUSSE, Madame Le Maire, présente le projet de budget primitif 2022 au Conseil Municipal.

✓ Vote du budget primitif :

Madame Le Maire présente le Budget Primitif au Conseil Municipal :

TOTAL	417 989.66 €	544 874.35 €
Section d'investissement	51 200.92 €	178 085.61 €
Section de fonctionnement	366 788.74 €	366 788.74 €
	DÉPENSES	RECETTES

Le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité.

Lors du vote du budget primitif, des devis ont été validés :

- Volets de l'agence postale : La Menuiserie GEFFROY Jean-Paul de Biches a été retenue pour un montant de 2 442.00 € TTC.
- Réfection de la couverture en ardoises artificielles du toit de la chaufferie : Daniel BREUGNOT pour un montant de 8 628.05 € TTC.

✓ Vote des taxes locales 2022 :

Madame Le Maire dit que les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties sont inchangés par rapport à l'année 2021.

Elle propose les taxes suivantes :

-Taxe foncière bâti (TFB): 30.28 %

-Taxe foncière non bâti (TFNB): 33.65 %

Le Conseil Municipal vote ces taux à l'unanimité.

✓ Participation au Capital de la SCIC des viandes du Nivernais :

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de contribuer à la création de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif des viandes du Nivernais sur la commune de Corbigny, en souscrivant une part sociale à 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte avec 8 votes POUR et 2 abstentions.

✓ Soutien à l'Ukraine :

Vu l'article L1115-1 du code général des collectivités territoriale,

Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, Madame Le Maire appelle à participer à la solidarité Nationale pour soutenir la population Ukrainienne.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Biches tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

Madame Le Maire propose de faire un don d'un montant de 250 € qui sera versé au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE en lui faisant parvenir par courriel ou voie postale une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce l'Ukraine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

✓ Vote des subventions versées aux associations :

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal la répartition des subventions pour les associations.

Association	Vote en 2022
Prévention Routière	0
Secours Populaire	80
Anciens Combattants de Biches	250
Comité de Jumelage	30
Club Ainés Ruraux	300
Brochet Bichois	300
Association de Fleury	200
Comité des Fêtes	350
Association COMEMO-AMT	50
Association France Vascularités	100
Chats Libres du Bazois	30
Judo Club du Bazois	0
Téléthon	100
Jeunes Agriculteurs	0
TOTAL	1 790 euros

Pour l'année prochaine, le Conseil Municipal souhaite que les associations fassent une demande de subvention et donnent leur bilan.

✓ Questions diverses :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la gendarmerie a alerté de l'installation de communautés itinérantes sur certaines communes de la Nièvre donc il est recommandé aux habitants d'être très vigilants.

Le repas de fin d'année des aînés initialement prévu le 11 décembre 2021 a été reporté le samedi 14 mai 2022 à cause de la pandémie liée au COVID 19.

La commune de Biches organise pour les grands et les petits, une chasse aux œufs (de Pâques) le samedi 16 avril 2022 à 15h30 sur le site de Fleury.

Madame le Maire rappelle aux élus que le deuxième tour des élections présidentielles aura lieu le dimanche 24 avril prochain.

Séance levée à 21H09